



LES CONFÉRENCES

GÉRARD-PARIZEAU

8<sup>e</sup> conférence

---

JACQUES PARIZEAU

**Entre l'innovation et le déclin :  
l'économie québécoise  
à la croisée des chemins**

*Le 11 avril 2007*

Série HEC Montréal



---

Les conférences Gérard-Parizeau font partie des activités du Fonds Gérard-Parizeau. Chaque année, en complément à la remise du prix Gérard-Parizeau, un conférencier est invité à discuter d'un sujet d'actualité qui s'inscrit dans le champ d'attribution du prix. Exceptionnellement, dans le cadre des célébrations entourant le 100<sup>e</sup> anniversaire de HEC Montréal, pour accompagner la huitième remise du prix, M. Jacques Parizeau a accepté de prononcer la conférence. Professeur honoraire à HEC Montréal et ancien premier ministre du Québec, Jacques Parizeau aborde les problématiques entourant la croissance économique et les orientations du monde occidental. Devant la libéralisation des échanges, la montée vertigineuse des pays qui combinent de bas salaires et l'accès aux technologies, la chute des industries traditionnelles et l'envolée des ressources naturelles, les États s'engagent dans des tentatives de sauvetage par l'innovation et le savoir, tandis que les entreprises tentent de maximiser les effets de localisation. Au Québec, la crise est accentuée notamment par la hausse du taux de change et les retards de productivité. Jacques Parizeau présente les choix difficiles auxquels le modèle québécois est confronté. Il pose un regard critique sur la situation actuelle et propose des pistes de changement des approches et des politiques destinées à la nouvelle garde montante.

A decorative architectural element, possibly a classical column capital or scrollwork, rendered in a light, faded brown color, positioned in the bottom left corner of the page.

**PRESSES  
HEC MONTRÉAL**

---

LES CONFÉRENCES

GÉRARD-PARIZEAU

**Entre l'innovation et le déclin :  
l'économie québécoise  
à la croisée des chemins**

Série HEC Montréal



## **Prix et conférences Gérard-Parizeau**

### **Gérard-Parizeau : l'homme**

Le Fonds Gérard-Parizeau est placé sous le signe d'un homme qui, par sa double carrière d'homme d'affaires et d'historien, lui a donné ipso facto sa vocation. Professeur à l'École des hautes études commerciales de Montréal, courtier d'assurances dont le cabinet deviendra le plus important du Québec, Gérard Parizeau commençait, à l'automne de sa vie, une carrière dont l'œuvre éclaire de façon originale des chapitres moins connus de l'histoire du Québec, notamment celle de la bourgeoisie canadienne-française du XIX<sup>e</sup> siècle.

### **Le comité et les lauréats du prix Gérard-Parizeau**

Le Comité responsable du Fonds Gérard-Parizeau, constitué de représentants de HEC Montréal (dont le directeur), de l'Université de Montréal (dont le doyen de la Faculté des études supérieures) et des membres de la famille Parizeau, attribue un prix d'excellence et organise une conférence publique, alternativement dans les domaines de l'économie et de la gestions, et dans celui de l'histoire et des sciences sociales.

Chaque année, le Comité détermine les règles d'attribution du prix, celles qui s'appliqueront à la conférence publique, et désigne les membres du jury. HEC Montréal et l'Université

de Montréal sont chargées, en alternance, de l'organisation des événements.

Exceptionnellement, en 2007, dans le cadre des célébrations entourant le 100<sup>e</sup> anniversaire de HEC Montréal, la remise du Prix Gérard-Parizeau a été organisée par HEC Montréal pour une deuxième année consécutive. C'est ainsi que le prix a été décerné à la professeure Suzanne Rivard pour sa contribution remarquable dans le domaine de la gestion des technologies de l'information.

Le premier prix fut attribué en 2000 dans le domaine de l'assurance au Québec. Le récipiendaire en fut M. Jean-Marie Poitras, le fondateur du groupe La laurentienne.

En 2001, le comité responsable décida qu'en filiation avec les ouvrages de Gérard Parizeau, l'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle québécois serait le domaine choisi pour l'attribution du prix. Le jury consacra les travaux du professeur Gérard Bouchard, historien à l'Université du Québec à Chicoutimi.

Le Prix Gérard-Parizeau revint en 2002 à l'assurance et à la gestion des risques, cette fois pour l'enseignement et la recherche. Il fut attribué au professeur Georges Dionne de HEC Montréal.

En 2003, le comité responsable détermina que le prix serait accordé dans le champ de l'histoire économique et sociale du Québec. Le professeur Brian Young du Département d'histoire de l'Université McGill en fut le récipiendaire.

Le Prix Gérard-Parizeau a voulu reconnaître, en 2004, une contribution exceptionnelle dans le domaine de la politique économique; le lauréat fut le professeur Bernard Fortin du Département d'économique de l'Université Laval.

En 2005, en reconnaissance de son œuvre et de son implication sociale dynamique dans l'ouverture du vaste et difficile champ de l'histoire des sciences au Québec, le lauréat fut le professeur Yves Gingras du Département d'histoire de l'Université du Québec à Montréal.

En 2006, le prix Gérard-Parizeau a été décerné en stratégie d'entreprises au professeur Henry Mintzberg, de la Faculté de gestion Desautels de l'Université McGill, et figure incontournable des sciences du management, notamment de la stratégie.

## Les conférences publiques

Chaque remise de prix est accompagnée d'une conférence publique. Huit de ces conférences publiques se sont déroulées et le texte de chacune d'elles a été publié.

1<sup>re</sup> conférence (série HEC Montréal), le 4 avril 2000.

M. Michel Crouhy

*La gestion du risque de crédit et la stabilité du système financier international.*

2<sup>e</sup> conférence (série Université de Montréal), le 20 mars 2001.

M. Gérard Noiriel

*L'historien face aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle.*

*Mondialisation des échanges et crise des États-nations.*

3<sup>e</sup> conférence (série HEC Montréal), le 10 avril 2002.

M. Philippe Jorion

*La gestion des risques après le 11 septembre 2001.*

4<sup>e</sup> conférence (série Université de Montréal), le 3 avril 2003.

M. Alain Touraine

*La globalisation, réalités, idéologies et déclin.*

5<sup>e</sup> conférence (série HEC Montréal), le 6 avril 2004.

M. Claude Castonguay

*Les pensions : un sujet d'inquiétude?*



6<sup>e</sup> conférence (série Université de Montréal), le 14 avril 2005.

M. Fernando Henrique Cardoso

*Les rapports Nord-Sud dans un contexte  
d'équilibre mondial en mutation*

7<sup>e</sup> conférence (série HEC Montréal), le 5 avril 2006.

M. Claude Bébéar

*L'investissement international et la souveraineté des États*

8<sup>e</sup> conférence (série HEC Montréal), le 11 avril 2007.

M. Jacques Parizeau

*Entre l'innovation et le déclin : l'économie québécoise  
à la croisée des chemins*



## **Présentation du conférencier Jacques Parizeau, professeur honoraire HEC Montréal et ancien premier ministre du Québec**

Titulaire d'une licence en sciences commerciales des HEC en 1949, Jacques Parizeau poursuit ses études à Paris, puis à Londres où il obtient un Ph.D. en sciences économiques au London School of Economics, en 1955. Il devient alors professeur à l'École des Hautes Études commerciales et le restera jusqu'en 1989.

Sa carrière d'enseignant est interrompue à plusieurs reprises. Au cours des années 1960, il est conseiller économique des Premiers ministres Lesage et Johnson et associé à plusieurs des réalisations de la Révolution tranquille.

Élu député en 1976, il est ministre des Finances jusqu'en 1984 et revient alors aux HEC. Il devient en 1994 Premier ministre du Québec.

À HEC, Jacques Parizeau assume la direction de la Revue l'Actualité Économique de 1955 à 1961 et celle de l'Institut d'Économie Appliquée de 1973 à 1976.



## **Entre l'innovation et le déclin : l'économie québécoise à la croisée des chemins**

Mes premiers pas dans une longue vie professionnelle, souvent d'ailleurs marquée d'incidents de parcours, je les ai posés, comme tant d'autres de ma génération, dans le cadre de l'analyse keynésienne et celui de la sécurité sociale de Beveridge. Traumatisée par la Grande Crise des années 1930, dans l'attente d'une nouvelle dépression qui suivrait, croyait-on, la fin de la Deuxième Guerre, une génération va être dominée par trois idées : la première, c'est que le plein-emploi ne se produit pas tout seul; l'État, par ses dépenses, ses impôts et sa monnaie, assume la responsabilité de la prospérité. La deuxième, c'est qu'il doit protéger les citoyens contre les aléas de l'existence et assurer l'égalité des chances. L'exercice de cette deuxième idée maîtresse facilite, d'ailleurs, l'atteinte de la première. Enfin, en vertu de la troisième, on cherche, par le libre-échange, à faire redémarrer le commerce international, que la Crise et la Guerre ont saccagé.

La seule perspective possible pour l'atteinte de tels objectifs est celle de l'État-nation. Sans doute à travers le monde soviétique, la planification centrale réduit-elle les États-satellites à la portion congrue. Seule la Chine aura les moyens de fonctionner en marge du système, de préserver en somme son propre État-nation. Au-delà du bloc soviétique, la décolonisation va multiplier le nombre des États et

donner à chacun les tâches que les pays les plus développés acceptent comme étant normales et habituelles.

Comme partout ailleurs, au Québec, on ne voit les politiques économiques, budgétaires et sociales qu'à travers le prisme canadien, non pas pour des raisons d'ordre politique, mais parce que l'État-nation responsable est le Canada. Les grandes politiques économiques, tous les programmes sociaux (assurance-chômage, allocations familiales, pension de vieillesse, assurance-hospitalisation et assurance-maladie) sont des créatures fédérales. Lorsqu'il y a incompatibilité avec la Constitution canadienne, on modifie la Constitution. Il n'y a vraiment qu'à l'École des hautes études commerciales que se développe un « point de vue » québécois sur les choses. Esdras Minville et François-Albert Angers vont orienter la petite équipe d'économistes qu'ils ont rassemblée vers l'analyse de l'économie du Québec. La remarquable collection des « Études sur notre milieu » défriche un cadre statistique inédit. Les premières recherches sur l'emploi et le chômage régional, comme on dit à l'époque, seront lancées par HEC. La liste est longue...

Si j'insiste sur cet aspect des choses, c'est qu'à Paris, à Londres, à Ottawa, à Washington, à Québec, plus tard à Pôrto Alegre ou à Bamako, pendant un demi-siècle, plongé dans les grands mouvements d'idées, de politiques et de programmes, j'ai cherché à dégager le point de vue québécois. Point de vue malaisé à dégager, dans le cadre de l'État-

nation, qui s'y prêtait mal, jusqu'à ce que finalement la mondialisation bouleverse l'analyse et qu'une nouvelle définition de l'État-nation apparaisse. Mais n'anticipons pas.

Le Québec de la fin des années 1950, tout exposé qu'il soit aux politiques modernes que l'État canadien lui impose, maintient un espace public dont on se demande parfois s'il ne provoque pas chez certains de nos contemporains des accès de nostalgie. Toute la dette publique a été remboursée. Le secteur public d'entreprises se limite alors à la S.A.Q., à l'usine de sucre de Saint-Hilaire, au crédit agricole et au tronçon montréalais d'Hydro-Québec. Les étudiants, ou plutôt leurs parents assument des droits de scolarité fort importants, et l'assurance privée, pour ceux qui en ont, défraye le coût des soins de santé. Les lois sociales sont réduites au minimum. Les grèves dans le secteur privé sont matées d'une main de fer. Elles sont interdites dans tout le secteur public. En somme, c'est l'âge d'or. La « main invisible » distribue ses bienfaits dans un marché de concurrence où les meilleurs gagnent et où l'effort est correctement récompensé.

On voit bien l'existence de quelques problèmes. À une époque où l'automatisation des entreprises fait d'immenses progrès, alors que les laboratoires deviennent un levier essentiel du développement, il est préoccupant de constater que 54 % des adultes de plus de 25 ans n'ont pas dépassé la sixième année. On sera scandalisé d'apprendre que, de tous les groupes ethniques qui peuplent le Québec,

ce sont ceux qui sont d'origine française qui ont les revenus sont les plus bas, à l'exception des Autochtones. On se verra confirmé ce que l'on sait depuis toujours, c'est que la quasi-totalité des décisions d'ordre économique qui concernent la société québécoise francophone sont prises ailleurs et que cela se reflète évidemment sur l'encadrement dans les entreprises et la promotion sociale.

C'est de ces constatations que va naître un principe simple, mais puissant, qui tranche d'emblée avec les idées maîtresses qui ont dominé jusque-là la société. Le seul levier dont les Québécois disposent, c'est leur État. C'est le principe central de la Révolution tranquille. La laïcisation rapide, presque spontanée, qui l'accompagnera va accentuer encore l'intensité de ce qui, au fond, est une sorte de rattrapage par rapport au Canada, bien sûr, mais aussi par rapport, pour certains, avec les États-Unis, pour d'autres avec la France et l'Europe et en définitive avec son siècle. Le feu d'artifice culturel qui commence en même temps à se manifester, va dépasser le rattrapage. Il va faire prendre conscience que les Québécois sont devenus tout à fait de leur temps.

On ne va pas décrire par le menu chacun des épisodes de la Révolution tranquille. Il suffit d'en tracer les lignes de force qui ont encore un impact sur le Québec d'aujourd'hui. Tripler en cinq ans le nombre d'élèves du secondaire, créer en même temps un réseau d'enseignement collégial et universitaire public constituaient des



gestes nécessaires. Le danger réel était de sacrifier la qualité au nombre, l'exigence à la facilité : il fallait faire si vite! Il n'en reste pas moins que, revenant sur cette époque, on ne peut s'empêcher de conclure que, de toutes les réalisations de la Révolution tranquille, c'est celle de la transformation du système d'enseignement qui est la plus importante.

L'intervention, l'irruption plutôt, de l'État québécois dans l'économie n'a rien de simple ni de linéaire. Certains aspects importés de l'étranger se révèlent rapidement inappropriés. Par exemple, s'il est vrai qu'historiquement, la planification souple à la française, guide des interventions de l'État, peut produire des résultats spectaculaires, elle apparaît rapidement futile lorsqu'elle est appliquée sur un territoire où le pouvoir politique et administratif n'est que partiel et où les grands centres de décisions économiques relèvent juridiquement ou fonctionnellement d'une autre autorité.

Au contraire, la création d'entreprises d'État destinées à modifier les structures de marché ou leur fonctionnement fait apparaître des résultats substantiels. Cela est vrai de la nationalisation des sociétés d'électricité ou de la Caisse de dépôt et placement, les cas les plus patents, mais aussi d'une foule d'autres sociétés consacrées soit à la production, soit au financement, mais qui partout s'accompagnent du développement d'entreprises privées locales, de cadres francophones dans les secteurs aussi bien privés

que publics et d'une croissance importante d'une « garde montante » d'entrepreneurs.

Dans ces cas aussi, l'objectif en est un de rattrapage, d'accès à la normalité. Les dogmes ont peu d'importance. Tous les gouvernements à l'époque – du Parti libéral, de l'Union nationale ou du Parti québécois – vont participer à l'œuvre collective, à la recherche de ce qui est vu comme la normalité des choses. En fait, le plus à gauche de ces trois partis, arrivant au pouvoir après les deux autres, va créer moins de sociétés d'État simplement parce qu'à son avènement, le plus clair du travail est déjà fait. C'est du côté de la fiscalité et de la réglementation qu'il va se tourner.

On tire de toutes ces interventions quelques leçons bien senties. C'est ainsi que, mis à part Hydro-Québec, l'État producteur n'a rien d'impressionnant; il permet sans doute de corriger des structures de marché abusives ou par trop monopolistiques, mais une fois la tâche terminée, l'inertie s'installe. L'État n'est pas un bon entrepreneur. De toute façon, l'élimination des barrières commerciales ne rend plus nécessaires ces initiatives. Par contre, les interventions d'ordre financier ont non seulement un passé, mais un avenir. Bien sûr, dans les marchés d'aujourd'hui, on n'a plus besoin de sociétés d'État pour échapper au contrôle des syndicats financiers. Les secteurs public, coopératif et syndical ont pris cependant une ampleur considérable dans le financement des entreprises. On a dépassé

le rattrapage ou la modernisation. S'il y a un modèle québécois aujourd'hui, il est là.

Enfin, pour compléter ce tour d'horizon, il faut souligner les énormes changements intervenus dans l'administration publique. À l'aube de la Révolution tranquille, la plupart des établissements de santé, une partie de l'enseignement primaire, la quasi-totalité de l'enseignement secondaire et collégial sont encadrés par le clergé et les communautés religieuses. Les universités francophones sont pontificales. Il n'y a pas de ministère de l'Éducation. Les conditions de travail des fonctionnaires varient d'un ministère à l'autre et ne sont assujetties à aucune règle fixe. La sécurité d'emploi est rare. Il n'y a guère que dans le domaine municipal qu'en raison des graves difficultés financières provoquées par la Grande Crise, l'État a imposé un cadre réglementaire exigeant.

En quatre ou cinq ans, le secteur public dans sa totalité va être laïcisé, syndiqué et va obtenir le droit de grève, largement utilisé d'ailleurs. Les implications budgétaires de ces transformations vont provoquer la centralisation de toute l'administration publique. La répartition des services publics sur le territoire, l'égalité au travail des hommes et des femmes sont imposées, par la loi, s'il le faut.

En somme, en peu de temps, le Québec est tout équipé pour affronter le XX<sup>e</sup> siècle tel qu'on le perçoit alors. Les

retards sont rattrapés, mais l'horizon international reste limité. Le quasi-État se définit encore par rapport à l'État-nation dont il fait partie. Le marché canadien reste le marché de référence. Conscient des retards de productivité des entreprises, on garde des réflexes protectionnistes, en retrait d'une politique commerciale canadienne plus libre-échangiste. Trente pour cent des ouvriers d'usines travaillent dans le vêtement, le textile, la chaussure et le meuble; toute une conversion industrielle reste à faire.

Enfin modernisé, le Québec va faire face aux problèmes économiques communs au dernier quart de siècle, et qui sont des problèmes de gestion et de gouvernance, de contrôle de l'inflation, de déficits budgétaires, de fardeau fiscal, du chômage, du rythme de croissance : des questions qui permettent de juger de la qualité de la gestion d'un pays. Mais, en même temps, l'accent sur une gestion souple, plus simple, plus efficace aussi, diffuse un vaste mouvement de déréglementation et de privatisation. Sans doute y a-t-il dans ce mouvement un contenu dogmatique important qui, dans les politiques du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, ou à l'occasion de l'implosion du monde soviétique, va donner lieu à des imprudences, à des pratiques abusives responsables de sérieux troubles sociaux. Dans l'ensemble cependant, dans les pays occidentaux, les soucis de gestion l'ont emporté sur le dogme.

Pendant que chaque gouvernement apprend à gérer son économie, l'extension du libre-échange à travers le monde modifie graduellement les règles du jeu. On connaît le point de départ. La grande Crise et la Seconde Guerre ont détruit une bonne partie du commerce international. Chacun s'est barricadé derrière des tarifs, des contrôles des changes et des règlements plus restrictifs les uns que les autres. Le GATT sera créé en 1947 par une quarantaine de pays afin de graduellement démanteler l'arsenal. Pendant des années, l'effort ne portera guère que sur les produits en même temps que les contrôles des changes disparaîtront petit à petit. On commence à libéraliser le commerce des services. Les avantages pour chaque participant sont tels que tous veulent entrer dans le club. La Chine mettra des années avant d'y parvenir. Personne n'en est jamais sorti. Les sanctions seraient trop lourdes. Ils sont 150 maintenant, dont un grand nombre de pays en voie de développement. L'opération a été lente, graduelle. Certains étaient plus pressés que d'autres, voulaient s'intégrer davantage, harmoniser leurs politiques intérieures, libéraliser les investissements et les mouvements de population, adopter, le cas échéant, une monnaie commune, éventuellement se fédérer. Ainsi sont nés l'Union européenne, le Mercosur, l'ALENA et bien d'autres groupes.

Le libre-échange, combiné à l'action des sociétés transnationales, fait disparaître pour beaucoup de pays la signification de l'espace économique national, qui était la base de tant de politiques économiques contemporaines. Le

Canada en est un exemple remarquable. Il a été créé à partir de deux éléments : la construction d'un chemin de fer transcontinental et l'établissement d'un tarif douanier pour faire en sorte que les produits circulent d'est en ouest plutôt que du nord au sud. L'implantation de ce tarif, en 1878, va d'ailleurs marquer le véritable démarrage de l'industrialisation du Canada. Dans les manuels d'histoire économique, on l'appelle la National Policy.

En 1989 est mis en vigueur l'Accord de libre-échange canado-américain; en 1993, l'ALENA. Pendant la décennie qui suivra, les exportations du Québec vers les États-Unis vont augmenter de 8 à 9 % par an. Les ventes québécoises vers le reste du Canada n'augmentent, au cours de la même période, que de moins de 1 % par an. Les États-Unis deviennent, et de loin, le plus important client du Québec. Du coup, cependant, l'économie québécoise devient bien plus vulnérable au taux de change. Quand, de 2003 à 2006, il augmentera de 40 %, l'industrie manufacturière va subir un recul dramatique.

Ce qu'on appelle la mondialisation est une combinaison d'une expansion du libre-échange, de la libéralisation des mouvements de capitaux, accompagnée de transferts technologiques massifs, facilitée par une révolution technologique de l'information. Cette combinaison a changé les règles du jeu. On a longtemps pensé que des pays à bas salaires n'avaient pas nécessairement un avantage marqué quant à leur croissance parce que, le capital étant rare, les

technologies utilisées étaient peu efficaces. Bien sûr, les sociétés multinationales nord-américaines ou européennes pouvaient transférer les technologies les plus modernes dans les pays où les salaires étaient le plus bas, mais ces derniers ont longtemps maintenu de solides barrières pour éviter l'entrée d'investissements étrangers directs et, en outre, le niveau d'éducation ne se prêtait pas de toute façon à une réception massive de technologies modernes. Sans doute y a-t-il eu l'exception japonaise. En l'espace d'une génération, de grandes entreprises locales sont parvenues aux niveaux technologiques des peuples les plus avancés; mais justement pour cette raison; les revenus se sont à ce point accrus que des entreprises japonaises ont délocalisé leurs activités vers d'autres pays asiatiques où les salaires demeuraient bas. L'exception n'en était pas une; elle confirmait le fonctionnement du modèle.

En pratique, ce modèle n'existe plus. En Inde et en Chine, d'abord et avant tout, mais dans une foule d'autres pays dits en voie de développement, des systèmes d'éducation se sont modernisés et étendus, les mouvements d'étudiants entre les universités ont augmenté massivement. On a, cependant, résisté plus qu'on ne le souhaitait en Amérique du Nord et en Europe à la prédominance des multinationales. On n'accepte pas facilement que la croissance économique soit déterminée par des décisions prises essentiellement à l'extérieur de la collectivité ou de la nation. Que des multinationales définissent avec leurs filiales ce qui sera acheté et vendu, d'où viendra la main-

d'œuvre, quels transferts technologiques seront faits, toutes choses qui sont sinon universelles, au moins souvent acceptées en Occident, paraît tout à fait abusif ailleurs.

Si le libre-échange des produits se généralise, si celui des services avance graduellement, il en est autrement de la liberté d'investir telle que la définissait le président de la multinationale helvético-suédoise ABB en 1995 : « Je définirais la globalisation comme la liberté pour mon groupe d'investir où il veut, le temps qu'il veut, pour produire ce qu'il veut, en s'approvisionnant et en vendant où il veut et en ayant à supporter le moins de contraintes possible en matière de droit du travail et de conventions sociales. »

Cette phrase est typique de la tentative, depuis une quinzaine d'années, de limiter à la portion congrue le rôle des États dans l'orientation de la croissance. C'était perçu en quelque sorte comme l'aboutissement normal de la libéralisation des échanges, comme la phase ultime de la dissolution de l'espace économique national.

Le prototype des propositions de cet ordre fut le projet d'Accord multilatéral sur l'investissement, négocié entre les membres de l'OCDE jusqu'à la fin de 1998. C'est, en fait, un projet de charte des sociétés transnationales correspondant à peu près à la déclaration déjà citée du président d'ABB. Comme l'application de tels principes aurait entraîné sûrement des conflits entre les sociétés



privées et les États, une forme d'arbitrage fut établie en vertu de laquelle les sociétés auraient le droit de demander l'arbitrage en cas de conflits; les États s'engageant à l'avance à accepter les conclusions des arbitres nommés par le secrétariat de l'AMI. Les négociations se poursuivirent longtemps à huis clos entre les représentants des pays de l'OCDE, c'est-à-dire les pays les plus développés, le but étant que, lorsque l'Accord aurait été signé entre eux, il serait alors facile de l'imposer aux pays en voie de développement. On sait maintenant que peu de responsables politiques furent mis au courant. Le public fut informé grâce à une fuite, et, alors que les négociations arrivaient à leur terme, le premier ministre de France ordonna à ses négociateurs de se retirer en évoquant devant l'Assemblée nationale que, s'il est normal qu'à notre époque, un pays abandonne certains éléments de sa souveraineté entre les mains d'associations ou de regroupements d'États, il n'est pas normal qu'il les abandonne entre les mains d'intérêts privés. Les négociations s'effondrèrent.

Au Québec, on se rendit compte que, si l'AMI avait été adopté, plusieurs éléments de ce qu'on appelle le modèle québécois seraient devenus illégaux. On se rendit compte aussi que l'AMI tirait une partie de son inspiration de l'ALENA. L'Accord de libre-échange avec les États-Unis avait généré un tel appui au Québec, les premiers effets avaient été si spectaculaires que l'on n'accorda pas assez d'attention à ce qui, dans l'ALENA, concernait l'investissement. Le Sommet des Amériques à Québec en 2001

(pour faire avancer le projet de la ZLEA) marqua une nouvelle tentative de libéraliser l'investissement national. Cette fois-ci, on cherchera à réaliser un nouvel AMI, mais entre les pays développés et d'autres qui l'étaient moins. Une zone de libre-échange serait créée entre les trois Amériques, et on essaierait une fois de plus de tracer une charte de l'investissement multinational.

La ZLEA aurait amélioré substantiellement la pénétration et l'expansion des sociétés multinationales américaines en Amérique du Sud, alors même que le Brésil et son nouveau Président, Lula Da Silva, s'engageaient dans une nouvelle politique économique et sociale différemment orientée. La ZLEA s'est évanouie, sans heurt, sans drame. Mais les États-Unis et le Canada n'ont pas renoncé. Des accords bilatéraux sont signés où, en plus du libre-échange, on cherche toujours à pousser la protection des investisseurs.

En fait, le débat s'est déplacé. La belle certitude du début des années 1990 qui amenait à croire que la libéralisation des échanges, la déréglementation, la privatisation appuyée sur de nouvelles technologies de communications s'étendant mondialement de façon instantanée, entraîneraient une croissance généralisée de l'économie grâce au développement d'entreprises libres dans un grand marché mondial, a tourné court. Quand éclate la bulle technologique au début des années 2000, on a déjà commencé à voir les choses d'un autre œil. À mon sens, le

plus important des changements dans les perceptions a trait à la croissance extrêmement contrastée des grands blocs économiques, qui n'est pas mesurée à l'aune de la libéralisation des échanges ni à l'intégration des économies. L'économie japonaise ne croît guère depuis plusieurs années. L'économie européenne croît ces temps-ci d'à peine 2 % par an; l'Amérique du Nord, de 3,5 %; l'Inde, de 7 ou 8 % et la Chine, de 9 %. Des écarts de cet ordre, qui sont apparus au début des années 1990 et qui se poursuivent, vont continuer à bouleverser les perceptions et ce qu'on croyait être des équilibres. Espérer que quelque « main invisible » va venir rétablir les équilibres relève de la pensée magique, d'autant plus que les sociétés multinationales pratiquant avec vigueur les délocalisations, jouent dans le sens de l'accentuation des écarts.

Dans de telles conditions, prêcher aux pouvoirs publics l'abstinence est surréaliste. On comprend, bien sûr, l'intérêt des plus grandes entreprises à profiter de la vigueur des marchés indiens ou chinois et donc de faire pression sur les opinions publiques et les gouvernements occidentaux pour qu'ils ne posent pas de gestes qui puissent entraîner des représailles. Mais, devant le bouleversement que provoquent sur le marché du travail les importations en provenance de pays à bas salaires et de haute productivité, chaque gouvernement se sent des responsabilités.

Et puis, on est un peu déçu, en Europe en particulier, de ce que les efforts qui ont amené du Marché commun à

l'Union européenne, à la création d'une monnaie commune, aient apporté si peu de résultats en termes de croissance. L'échec des négociations de la ronde de Doha est révélateur d'une sorte de remise en question de la foi dans les mérites de la poursuite des efforts de libéralisation. Au Canada, la crise du bois d'œuvre a été un fort signal qui a une portée universelle. Manifestement, les règles du jeu évoluent.

Enfin, la question du contrôle des grandes sociétés a pris, en quelques années, une grande acuité. La question se pose partout. Doit-on protéger le contrôle national sur les grands centres de décision qui y opèrent? La récente vague de privatisation des services publics, les débats sur la liberté d'investir, l'apparition de grands groupes asiatiques et russes singulièrement intéressés aux matières premières et à l'énergie, redonnent à la question une grande actualité. La Golden Share de Mme Thatcher, qui a préséance sur toutes les autres actions en cas de vente de contrôle ou de modification fondamentale des activités de l'entreprise, a essaimé dans bien d'autres pays, de l'Italie au Brésil, pour ne citer que des exemples récents. La formule française des « noyaux durs » d'actionnaires est une autre formule de protection du contrôle des centres de décision. Et depuis toujours, la mutualisation offre une protection blindée.

Lorsque, au Québec, on discute de la vente du contrôle de la Banque nationale, des quotas d'investissements étrangers en cas de vente de BCE, de la protection, par alliances, de la Bourse de Montréal ou du rôle de la Caisse de

dépôt dans l'établissement de minorités de blocage, on ne se rend pas toujours compte qu'on soulève un problème universel. Notre réponse ne peut être que la nôtre, mais nous faisons face à une question à laquelle tous les gouvernements sont confrontés.

Finalement, face à des perspectives de croissance aussi différentes, aussi variées que celles que l'on constate aujourd'hui où tout semble possible, de la stagnation à la croissance à deux chiffres, il est normal que les États remettent en cause les uns après les autres leurs politiques.

À l'intérieur des grands espaces qui sont créés, chaque pays, aussi petit soit-il, se découvre une marge de manœuvre bien plus grande qu'elle ne le semblait au départ. On ne peut qu'être saisi du contraste, dans l'Union européenne, de l'Irlande et de la Grèce, de la Finlande et de la Belgique. Au Canada, l'Ouest, et en particulier l'Alberta, connaît une prospérité remarquable qui n'a plus rien de conjoncturelle à cause des prix du pétrole et des métaux. La monnaie canadienne a affiché de 2003 à 2006, on le sait, une hausse de 40 % par rapport au dollar américain, et donc par rapport au yuan chinois. Le Québec et l'Ontario ont été affectés de plein fouet. Il faut dire que, depuis trente ans, le taux de change avait masqué l'écart grandissant de productivité entre les États-Unis et le Canada : il avait agi comme une sorte de chloroforme. Le Canada et le Québec restaient concurrentiels sur le marché américain parce qu'irrégulièrement, mais graduellement le taux de

change reculait. La modernisation des outillages coûtait donc de plus en plus cher, ce qu'on ne contrebalançait qu'assez peu avec des subventions. Mais cela reste une vue trop impressionniste des choses. Lorsque l'on classe les industries du Québec dans les quatre catégories d'activités selon leur degré d'avancement technologique établies par l'OCDE, on constate que le Québec est dans le peloton de tête de la plus élevée des catégories (à cause, par exemple, de l'aéronautique, de la pharmaceutique ou de l'informatique), mais que nulle part ailleurs la proportion n'est aussi élevée d'industries appartenant aux technologies les moins avancées. Il faut donc éviter de généraliser. Il n'en reste pas moins qu'opérant maintenant dans des marchés mondialisés à un taux de change fixé à des niveaux que la demande d'énergie et de matières premières maintient élevés, le Québec (comme l'Ontario d'ailleurs) est menacé, non pas de crises ou de catastrophes, simplement d'une sorte de stagnation où l'emploi croît lentement grâce à l'augmentation des services; les revenus réels n'augmentent guère, et on a peine à éviter les hausses d'impôt pour faire face au vieillissement de la population. Bien d'autres pays se trouvent aujourd'hui dans la même situation. D'autres y échappent. Les facteurs de croissance sont les mêmes : l'éducation, la recherche et le développement, l'innovation, la productivité, le financement de l'entreprise, la rémunération du risque et du travail. Les barrières commerciales et la discrimination n'ont plus d'avenir, sauf pour ce qui a trait, et ce n'est pas rien, aux services et aux produits culturels. Tout pays développé dispose d'une vaste panoplie d'instruments, de leviers, d'outils destinés

à inciter, à accélérer, à orienter les efforts vers les objectifs que périodiquement une société se fixe. Mais pas plus que le coffre à outils ne fait le mécanicien, les instruments entre les mains d'un gouvernement ne font une politique.

Après tant d'années, à manipuler ou à voir manipuler les instruments du pouvoir, à chercher à orienter les actions et les réactions de l'entreprise, j'en arrive toujours à la même impression : à problème majeur, solution majeure.

C'est vrai que la révolution scolaire dans les années 1960 a coûté les yeux de la tête, mais nous avons le plus bas taux de scolarisation secondaire du monde civilisé avec le Portugal. C'est vrai que la Charte de langue française (loi 101) n'avait pas beaucoup de parallèle ailleurs et introduisait des contraintes inédites, mais la société québécoise en est sortie transformée. On ne fera pas face à la mondialisation avec l'éparpillement de petites mesures fiscales à chaque discours sur le budget et en ajoutant, chaque année, à chaque catégorie de dépenses, les augmentations de salaires, les contributions aux fonds de pension et un demi de un pour cent pour le développement.

Il faut dégager des cibles, des objectifs. Le plus important de tous me semble être lié à l'innovation et à la productivité. C'est par la productivité que l'on transforme l'innovation en croissance. Plus les flux commerciaux mondiaux sont libéralisés, plus l'innovation et la produc-

tivité deviennent le seul pilier important pour ceux qui ne peuvent compter sur le pactole énergétique et les matières premières en demande. Nous ne gagnerons pas la course des coûts pour les productions conventionnelles... En particulier, dans l'industrie manufacturière, on ne voit pas encore le bout du tunnel. Évidemment, il faut moderniser l'équipement, aider les conversions, former ceux qui peuvent l'être, mais sans se faire d'illusions. Certains secteurs, certaines formes de production sont, à terme, condamnés. Il y a une limite à la compression des coûts. Si les marchés ne progressent plus ou à forte raison régressent, si la confiance des actionnaires s'évapore, l'aide du secteur public relève davantage de politiques sociales que de politiques économiques. Cependant, l'inaction gouvernementale devient un objet de scandale. Comme l'aide gouvernementale à ce qui fonctionne bien, croît rapidement et fait de l'argent est aussi un objet de scandale.

La plus tentante et la pire des solutions est d'éparpiller les ressources en faisant un peu de tout. C'est le danger qui guette les économies industrialisées, développées, capitalistes et démocratiques. Les pressions de l'opinion amènent à diluer l'aide que l'on peut, que l'on doit apporter à l'entrepreneur pour faciliter la qualification de la main-d'œuvre, la recherche et le développement, l'adoption de technologies de pointe, la réduction des risques financiers et, à compter sur les grands groupes financiers pour, à l'aide de fusions et d'acquisitions, faire le ménage et relancer. Il n'est pas évident que les grands centres financiers



de décision soient le cadre le plus approprié pour susciter et développer l'innovation. On donne ici au mot, le sens le plus large. L'innovation est la recherche d'une variété inédite d'un produit conventionnel, une amélioration de qualité ou le lancement d'une mode, l'utilisation particulière d'un produit conventionnel, ou la mise au point d'un matériau nouveau, une façon de procéder qui réduit les coûts ou améliore la qualité, c'est la découverte médicale, un nouveau logiciel, une création artistique ou intellectuelle, un nouveau produit que personne n'avait pensé faire jusque-là. En un certain sens, l'innovation est un état d'esprit. Elle procède aussi bien de grands laboratoires que de sous-sols ou de garages. Dans une économie aussi technologique que la nôtre, l'innovation s'appuie fondamentalement sur un système d'éducation de qualité, qui est diffusé dans l'ensemble de la population, et il doit être « biaisé », si je peux m'exprimer ainsi, vers les technologies et les sciences.

À cet égard, le système québécois n'est pas ce qu'il devrait être et présente de sérieux problèmes. Près de vingt pour cent des jeunes quittent le système d'éducation sans aucun diplôme. Le décrochage est singulièrement élevé chez les garçons, pour lesquels le taux approche trente pour cent. Au cégep, les garçons décrochent aussi beaucoup plus que les filles, si bien que dans certaines universités, et non les moindres, il y a deux étudiantes pour un étudiant. C'est un énorme gaspillage du point de vue de l'économie, qui sera à l'origine de changements sociaux majeurs (mais cela

est une autre histoire). Sans doute constate-t-on le même phénomène dans d'autres pays, mais c'est l'ampleur de la différence qui frappe au Québec. Cela est dû, je pense, à la difficulté que l'on a d'arrimer correctement la formation professionnelle à la fin des études secondaires et la formation technique au niveau collégial. Alors que les mises à la retraite se multiplient chez les baby-boomers, on commence à se rendre compte à quel point on n'a pas suffisamment préparé la relève. Les pénuries de techniciens dans certains secteurs les plus dynamiques de l'industrie québécoise en sont l'expression manifeste; il faudrait aller voir comment stages et études ont été combinés dans d'autres sociétés. Mais il faut aussi chercher à réhabiliter le travail manuel dans un monde où la technologie occupe tant de place. Le marché du travail s'est adapté; les esprits, pas encore.

L'université est maintenant un des principaux instruments de la croissance économique. Sans doute, la vocation première de l'université était-elle tout à fait autre. La recherche du pourquoi des choses l'a marquée et pendant longtemps. Maintenant, le comment a pris le pas. Mais on a gardé des origines une considération particulière pour les humanités, les sciences humaines, les lettres et les arts qui fait, en région en particulier, de l'université un centre culturel essentiel. Entre la vocation culturelle et la vocation scientifique, les équilibres sont précaires et l'affectation des ressources est souvent incertaine. La liberté universitaire et l'indépendance des institutions ne ren-

dent pas facile la mise au point de politiques scientifiques cohérentes, singulièrement en période de vaches maigres comme celle que l'on connaît depuis plusieurs années. Les interventions ponctuelles des deux ordres de gouvernement ne facilitent pas non plus les choses.

On a pris l'habitude de tout ramener à des montants d'argent dans le discours public. Deux cents millions de plus par année, cela suffirait-il pour les universités, ou faudrait-il le double? Un nouveau campus coûtera-t-il un milliard, ou doit-on se contenter de cinq cents millions? L'État ne doit pas, dit-on, s'intéresser de trop près au fonctionnement de l'université, mais si tant est que l'on accepte enfin l'idée que la recherche scientifique est un des leviers majeurs de l'innovation, et donc de la croissance, il faut que l'affectation des ressources supplémentaires – et il en faut de façon urgente – soit consacrée essentiellement à la recherche scientifique, au génie, à la médecine, aux biotechnologies, à l'informatique, à ces secteurs qui aujourd'hui sont les principaux vecteurs de l'innovation et de la productivité.

À cet égard, il faut dire quelques mots sur le développement des régions. L'économie de plusieurs régions du Québec dépend traditionnellement de l'exploitation et d'une première transformation de matières premières. Les grandes entreprises y ont, traditionnellement aussi, dirigé le développement. L'augmentation de la productivité a graduellement freiné l'emploi dans le secteur privé. Sans doute,

pendant un certain temps, le rattrapage dans les services d'éducation et de santé a-t-il provoqué une hausse suffisante de l'emploi dans le secteur public, pour masquer la réduction de la main-d'œuvre dans les grandes sociétés privées.

Une fois le rattrapage réalisé, on s'est retrouvé devant des perspectives de stagnation, sinon de décroissance. Une activité fait exception et ouvre des perspectives : c'est l'enseignement postsecondaire. L'enseignement et la recherche dans les universités et les cégeps sont le principal facteur de croissance économique dont on dispose. Les rapports entre universités et entreprises en région fournissent déjà suffisamment d'exemples de dynamisme local pour que l'on compare les avantages de la formule. Il n'est pas certain que la leçon soit comprise. En tout cas, la répartition régionale du financement des cégeps et des universités ne le reflète pas encore.

Les sommes que le Québec consacre globalement à la recherche et au développement, en pourcentage de son PIB, marquent de réels progrès. En fait, cet investissement est maintenant supérieur à ce que l'on y consacre dans le reste du Canada et se compare à bien d'autres. En somme, sur ce plan, le Québec n'est pas un « cas » comme il le fut il y a encore une vingtaine d'années. Là aussi le rattrapage s'est fait. Mais les chiffres globaux n'ont qu'une valeur impressionniste. Quelques très grandes entreprises sont responsables d'une bonne partie de la recherche et du développement du secteur privé. Du côté des PME,

la situation est tellement diverse, complexe, qu'elle ne se prête pas à des généralisations. Pour beaucoup d'entre elles qui opèrent dans les nouvelles technologies, la recherche est le point de départ de l'entreprise. En fait, l'entreprise n'apparaîtra vraiment que lorsque la recherche aura abouti. D'ailleurs, si les résultats de la recherche semblent intéressants, l'entreprise sera souvent achetée sans avoir commercialisé quoi que ce soit.

Pour beaucoup d'entreprises, le contact avec la recherche et le développement se fait par l'adoption de technologies de pointe, de techniques d'organisation et d'outillage destinées à accélérer la croissance de la productivité. La lenteur de la pénétration de ces techniques dans la PME est ce qu'il y a de plus préoccupant à l'heure actuelle. Non pas parce que l'on ne s'entend pas sur les objectifs : l'augmentation de la productivité et l'accent sur l'innovation procèdent de l'évidence. On a expérimenté tous les types d'instruments, de leviers, d'organismes du secteur public pour aider les entreprises et faciliter l'atteinte des objectifs. Globalement, l'argent n'a pas manqué. Et pourtant, les progrès sont trop lents.

Il est déjà étonnant de constater que la hausse du dollar canadien n'a pas incité davantage d'investissements en machinerie et en outillage, mais il y a plus sérieux encore. Le diagnostic posé par le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) sur l'industrie manufacturière à la suite d'une étude de 1200 entreprises, en 2002, me paraît

d'une grande pertinence : « Les entreprises manufacturières québécoises investissent moins que leurs voisins du Sud dans les équipements de production de pointe. Deuxièmement, elles n'ont qu'une connaissance partielle de leur environnement concurrentiel. Finalement, peu d'entre elles ont une approche de gestion intégrée de leur chaîne de production »

Du virage technologique d'il y a vingt-cinq ans jusqu'à la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation de l'hiver dernier, on a vu défiler les idées et les programmes. En dépit de tout cela, les résultats seront insuffisants tant que l'on n'aura pas associé scientifiques et entrepreneurs à une structure qui leur permette d'avoir une prise directe sur les décisions que les politiques sont amenées à prendre; il faut que les résultats soient à la hauteur des enjeux. La prospérité du Québec va dépendre de la rapidité avec laquelle nous agirons et de la clarté avec laquelle nous arriverons à définir les objectifs. Il ne faut pas que ces objectifs soient dictés par des contraintes financières. Une fois que l'on saura où l'on veut aller, on verra comment la fiscalité doit être aménagée, le risque partagé entre financement privé et financement public, quelle part de la croissance doit être réinvestie dans la culture technique et scientifique, dans l'innovation et la production, au fur et à mesure où elle s'affirme.

Il faut aussi clarifier la question des centres de décision. On ne peut pas demander à toute une société un effort

important et soutenu, et laisser le contrôle de ses intérêts aux forces d'un marché de concurrence qui n'est ni pur ni parfait. Que le marché règle le fonctionnement de l'entreprise est clair. On ne peut vouloir investir à l'étranger, aux États-Unis en particulier, et en contrepartie rendre difficile l'investissement américain ici. Encore faut-il avoir une idée de ce qui est souhaitable sur le plan de l'intérêt public. Les idées ne sont pas très claires au Québec là-dessus. À Ottawa, elles le sont davantage, au moins quant à certains secteurs, mais elles changent (dans les télécommunications, par exemple).

On aura constaté que, jusqu'ici dans cet exposé, je n'ai pas fait appel aux perspectives démographiques. Je sais bien que les projections de population sont l'argument central pour ceux qu'en France on appelle les déclinologues. Les chiffres dont on se sert permettent simplement de constater que les perspectives québécoises sont nettement moins bonnes que celles des États-Unis, mais meilleures que celles de l'Union européenne et du Japon. Les données moyennes européennes sont d'ailleurs trompeuses. La population de l'Europe de l'Est a amorcé une chute qui semble devoir continuer longtemps. L'Allemagne et l'Italie ont, semble-t-il, atteint un sommet; la réduction de leur population devrait commencer bientôt. La France, la Hollande, les pays scandinaves offrent des perspectives de population augmentant lentement. Partout, les populations vieillissent, à des rythmes évidemment différents. À travers ces comparaisons, il apparaît clairement que le

Québec se rapproche davantage de l'Europe de l'Ouest que des États-Unis ou du Canada anglais.

Mais que valent ces projections de l'Institut de la statistique du Québec? L'hypothèse dite de référence est basée sur un taux de fécondité de 1,5, d'un solde migratoire de 19 000 individus par année et d'un facteur de vieillissement déterminé. À partir de ces données, la population du Québec serait de 8 millions en 2026 (contre 7,5 aujourd'hui) et tomberait à 7,8 millions en 2051. Ce sont ces chiffres que l'on utilise le plus souvent.

L'hypothèse dite forte de l'Institut de la statistique porte le taux de fécondité à 1,65 et le solde migratoire à 35 000, c'est-à-dire à des niveaux qui semblaient un peu forcés, il y a deux ou trois ans, mais qui sont voisins de ceux qui ont été réellement atteints en 2006. En vertu de cette hypothèse forte, la population du Québec monterait à 8,6 millions en 2026 et à 9 millions en 2051. Une année n'est pas une tendance, bien sûr, mais déjà on cherche les effets des politiques familiales qui ont été mises en œuvre. Il est vrai, en effet, que l'on peut agir sur la natalité. Selon les pays ou les époques, elles sont plus ou moins efficaces. Il faut souvent expérimenter longuement avant de tomber sur la bonne formule, et le système à deux paliers au Canada ne simplifie pas la perception que l'on a des effets du système sur le budget familial. Mais, enfin, il y a des pays où les politiques natalistes fonctionnent fort bien. On connaît le cas de la France, mais il y en a d'autres, celui



de la Hollande par exemple. Il n'y a évidemment pas que des considérations financières qui soient en cause. Un faisceau de facteurs psychologiques et sociaux affecte les comportements et rend les projections aléatoires. Par exemple, il est étonnant de constater que le nombre d'avortements au Québec a augmenté jusqu'à atteindre récemment près de 40 pour cent du nombre des naissances. Il ne faudrait pas de grands changements de comportement pour avoir des répercussions appréciables sur des projections applicables à un quart de siècle, à plus forte raison, à un demi-siècle. Quant au solde migratoire, il est déterminé pour une bonne part par le niveau de l'immigration. On peut se fixer des objectifs fort différents selon le jugement que l'on porte sur l'efficacité des politiques d'intégration ou l'état du marché du travail.

Toutes ces questions sont importantes, doivent être discutées, mais au moins dans un avenir prévisible, elles n'ont pas un impact direct sur l'aptitude du Québec à faire face à la mondialisation.

De même, on a bien sûr raison d'examiner les répercussions du vieillissement de la population sur les équilibres budgétaires et sur le fardeau fiscal de la génération à venir. On ne peut évidemment pas nier les effets d'une situation bien réelle, mais on a tort d'énervier le public avec des avertissements du genre « les huissiers sont à nos portes ». Cela fait un quart de siècle que des efforts sont faits pour éviter d'alourdir le fardeau fiscal de la génération qui suivra celle

des baby-boomers. Les impôts pour faire face aux charges de la Régie des rentes du Québec sont passés de 3,6 à 9,9 pour cent des salaires (avec plafond), ce qui ne reflète pas exactement une attitude d'insouciance. Comme dans bien d'autres pays, on a pourtant longtemps refusé de tenir compte, dans les budgets du déficit actuariel, des caisses de retraite du secteur public. Beaucoup de pays et non des moindres maintiennent toujours cette pratique. Le Québec a posé des gestes successifs pour prendre en charge ces déficits cumulés. D'abord en 1972, puis en 1977, en avance sur toutes les provinces canadiennes, et enfin en 1997 (le gouvernement du Québec ayant ajouté à la dette publique 15 milliards d'un seul coup). Enfin, on est entré dans une phase où le gouvernement fédéral fait des surplus d'une ampleur inédite et le Québec équilibre à peu près ses comptes. Rien de tout cela ne reflète l'imprudence ou l'irresponsabilité. Les déclinologues s'accrochent à l'idée que la dette du gouvernement du Québec est nettement plus élevée que celles des autres gouvernements de province. C'est vrai, mais il faut dire premièrement, que son poids par rapport au PIB tombe régulièrement et que, deuxièmement, si on compare le Québec aux pays de l'OCDE, la dette de son secteur public (y compris sa part de la dette fédérale) est inférieure en pourcentage du PIB à celle de la moyenne des membres, et inférieure à celle de quatre des pays du G7.

En tout cas, répandre la hantise de la dette publique fait maintenant partie de la psychologie collective. Cela

passera, on l'espère, parce qu'il pourrait y avoir là un frein aux investissements nécessaires dans l'éducation et la compétitivité des entreprises.

On sera peut-être étonné qu'arrivant à ma conclusion, je n'aie pas abordé le thème qui, après tout, a sous-tendu toute ma carrière politique. Ce que j'ai abordé est vu dans une optique québécoise, sans cependant que j'aie trouvé nécessaire de poser comme prémisse un cadre politique défini. C'est évidemment à dessein. Je suis convaincu que, dans le monde d'aujourd'hui, il n'y a pas de pays trop petit pour se développer et s'épanouir, à deux conditions. La première, c'est qu'il appartienne à un grand marché. La seconde, c'est qu'il soit compétitif. C'est pour cette raison que, dès que l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis a commencé à être négocié, je l'ai activement appuyé. L'Ouest était en faveur, l'Ontario était contre. Au Québec, non seulement l'appui, mais la croisade pour l'Accord devint une opération non partisane. Le premier ministre du Canada trouva là l'appui qu'il lui fallait pour conclure.

C'est la capacité à exporter, donc la productivité et l'innovation qui déterminent le niveau de prospérité. Plus les échanges sont libéralisés à travers le monde, plus devient critique la perception que l'on a des conséquences et des applications de ce principe. Cela est vrai quel que soit le cadre politique. Cela est vrai pour une République libre

de Sept-Îles, pour un Québec indépendant ou pour un Canada uni.

Si l'économie nationale se dissout petit à petit dans le cadre de la mondialisation, qu'est-ce qui, alors, définit de nos jours un pays? Au fond, c'est la culture, entendue dans son sens large, c'est-à-dire les institutions politiques, le système d'enseignement, l'organisation de la société civile, le droit, la langue, la culture au sens strict, tout cela s'appuyant sur le désir de vivre ensemble.

Il y a de plus en plus de pays, pas de moins en moins. Ils sont économiquement plus intégrés les uns aux autres qu'ils ne l'ont jamais été. Mais cette intégration n'empêche pas les citoyens de se tourner vers leur État pour les protéger des dérives réelles ou appréhendées de la mondialisation. Dans ce sens, on voit se dessiner graduellement un nouveau sens de l'action de l'État ou plutôt de ses responsabilités. Ce n'est pas le moindre des défis que d'apprendre à naviguer entre ces deux pôles que, pour simplifier, on appellera Davos et Pôrto Alegre. En ne restant pas trop loin de Davos...



